

## comment est faite la moyenne ? system de notes ? rattrapage ?

Par **Princesse95**, le **12/01/2009** à **18:16**

Slit à tous

Je suis étudiante en première année de droit ( à Paris 13 si c'est une information utile). G passé aujourd'hui mon partiel de droit public et j'ai échoué. C'est pourquoi j'aimerais savoir si quelqu'un peut me renseigner sur le système de notation comment je pourrais rattrapé mon échec cuisant et kest ke cé ke le passage en conditionnel ?

Merci d'avance et bon courage à tout le monde

Par **Yn**, le **12/01/2009** à **18:31**

Bonsoir,

Le système classique et que ta note de partiel va compter pour deux-tiers de la note finale et la moyenne des TD pour un tiers.

Pour rattraper ta note : les blocs se compensent, c'est-à-dire que si tu as 6/20 dans le bloc consti mais 14/20 dans le bloc civil, cela te fait une moyenne de 10/20.

Si la moyenne des blocs est inférieure à 10/20, tu devras te présenter aux rattrapages. Là, les modalités sont un peu différentes selon les universités. Chez nous, la note obtenue aux rattrapages remplace la note obtenue lors des partiels, et le système que j'ai développé plus haut s'applique. La meilleure chose à faire est de demander à l'administration, à un professeur et/ou un étudiant en L2 (ou des doublants) les modalités de la session de rattrapage.

[i:12ru0k1r]Edit : le passage en conditionnel doit être l'équivalent du chevauchement L1-L2 chez nous. N'étant pas dans ce système (assez bordélique selon les concernés), je ne peux pas t'aider sauf à te dire que les taux de réussite sont très très très bas.[/i:12ru0k1r]

Bon courage.

[size=75:12ru0k1r]P.-S. : attention à l'orthographe et au langage sms.[/size:12ru0k1r]

Par **Elenita**, le **12/01/2009** à **18:34**

Oui l'information de ta fac est intéressante car chaque fac a son propre système de coefficient, de compensation entre les matières, entre les unités et entre les semestres.

d'une manière générale, le plus important après avoir raté une épreuve est de ne pas y penser pendant des jours et des jours sous peine de se focaliser la dessus, d'en oublier le reste et de rater également les autres examens.

pour répondre à ta question, je pense que même si le coefficient dans cette matière est peut être important (notamment si c'est droit constitutionnel en première année), il est possible de le compenser par une réussite au partiel de droit civil ou même par une réussite à plusieurs autres épreuves de coefficients moindres.

au pire des cas, ne pas s'affoler, bosser le deuxième semestres dans l'espoir d'une compensation sachant que la plupart des facs permettent le rattrapage...

enfin, je ne sais pas ce qu'est le passage en conditionnel..  
quelqu'un d'autre du forum pourra peut être te renseigner..  
peut être est ce le fait de passer en année supérieure sans avoir validé toutes les matières de l'année précédente ?

[size=75:1nbrtxew]edit: ayant répondu simultanément à la réponse précédente, je n'ai pas lu le post mais les réponses se complètent!:[/size:1nbrtxew]

Par **Katharina**, le **12/01/2009** à **19:51**

Bonjour, je me doute que tu dois être en état de choc à cause de cet examen, mais le langage sms n'est pas accepté sur le forum, merci de faire un effort pour les prochains  
:wink:

messages Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **13/01/2009** à **08:26**

Bonjour, :wink:

C'est surtout que ce n'est pas tellement le langage qu'on s'attendrait d'une princesse... Image not found or type  
(et il y a peut-être une partie de la note pour l'orthographe)(qui peut avoir une "certaine importance" pour des juristes...)

Par **Olivier**, le **13/01/2009** à **09:19**

[quote="Camille":i385aavi](et il y a peut-être une partie de la note pour l'orthographe)[/quote:i385aavi]

En tout cas à titre perso, mes vict... euh mes étudiants de TD une pénalité si leur copie contient trop de fautes d'orthographe lors de la colle de participation !

Par **Katharina**, le **13/01/2009** à **13:46**

A propos des fautes, j'ai personnellement été extrêmement surprise en arrivant à Chambéry d'entendre de la bouche des enseignants que la politique de la fac voulait que les fautes n'engagent aucune pénalité dans les copies, je trouve ça décevant, à quoi bon faire des efforts quand on encourage la paresse... Enfin bien sûr je continue d'écrire du mieux que je peux.

Par **Yn**, le **13/01/2009** à **16:57**

Chez nous, concernant le style, la grammaire, les fautes d'orthographe, etc. ce n'est pas compliqué : ceux qui ne savent pas écrire se font sévèrement découper (cela évite de se

retrouver avec des étudiants en M1 et M2 qui ne savent pas écrire selon les profs...  
).  
Image not found or type unknown

Perso, je pense que ce n'est pas une mauvaise idée de pénaliser les copies blindées de faute et/ou mal rédigées. Quelqu'un qui prétend faire des études supérieures se doit, au minimum,

de maîtriser les notions de base de la langue française.  
Image not found or type unknown